

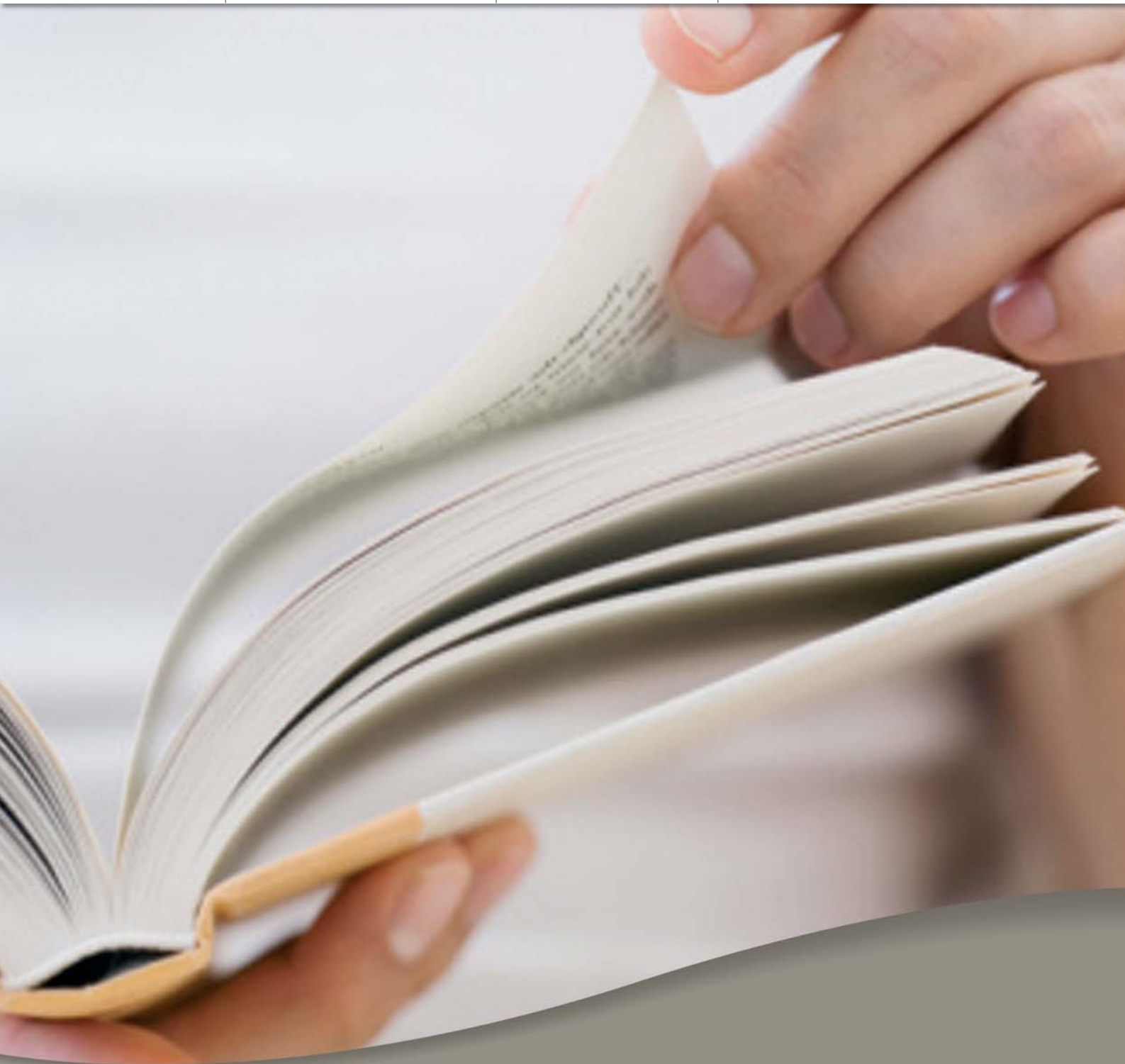


GENERALI
Solutions d'assurances

particuliers

PROFESSIONNELS

entreprises



100% PRO

Librairie/Presse/Papeterie



Generali.fr



100% PRO

LA MULTIRISQUE SPECIALE "LIBRAIRIE/PRESSE/PAPETERIE"

➤ Des garanties complètes pour votre commerce

■ Votre matériel professionnel et vos marchandises bien assurés

Les garanties "Dommages aux biens" vous permettent de bénéficier d'une protection complète pour tout votre matériel professionnel, y compris celui utilisé dans le cadre de vos activités annexes :

- vente de CD, CD ROM, DVD, objets de décoration, timbres de collection, articles de bureaux et de maroquinerie,
- reprographie,
- point "colis relais".

■ Une garantie bris de glaces étendue

Cette garantie couvre non seulement le bris des enseignes, vitres, mais également celui des vitrines ainsi que les dommages causés aux glaces incorporées et objets exposés qui les composent.

■ Marchandises exposées devant votre vitrine

Le vol et les détériorations par vandalisme des livres, cartes postales et matériels de présentation (tables et présentoirs...) situés devant votre vitrine sont garantis, y compris durant la pause de déjeuner.

■ Expositions temporaires

Les garanties "Dommages aux biens" s'appliquent aux objets qui vous sont confiés dans le cadre d'une exposition organisée dans votre magasin.

■ Expédition de marchandises

Le vol et la disparition des expéditions de marchandises destinées à vos clients par envoi postal (Chronopost / Colissimo) ou transporteur privé sont assurés en complément de la garantie accordée par l'entreprise postale ou de votre transporteur.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier
avec passion,
100 % PRO vous assure.



Une responsabilité civile très complète qui couvre aussi vos activités annexes

Vos activités secondaires comme "point colis" sont automatiquement assurées par 100 % PRO sans aucune démarche supplémentaire.

➤ Des garanties spécifiques pour protéger votre activité professionnelle

■ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Suite à un incendie, un dégât des eaux ou un vol, votre activité s'arrête : votre garantie pertes d'exploitation fait face aux conséquences financières de cet arrêt d'activité.

Vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

■ Garantie pour les périodes de "surcroît d'activité"

Pendant les périodes de pointe d'activité, notamment en septembre et décembre, ainsi que les 4 semaines qui précèdent, la valeur de vos biens assurés, espèces et indemnités journalières est automatiquement augmentée de 50 %.

■ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Le temps de votre absence, vous devez payer des heures supplémentaires, prendre un remplaçant : 100 % PRO vous permet de financer la solution qui vous convient le mieux.

■ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige et vous défendre

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux ou encore un litige vous opposant à l'administration fiscale suite à un redressement ou un examen de votre situation fiscale... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

➤ Les services 100 % PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

Vous pouvez également consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux.





Retour sur le site des assurances Guillot - Agents GENERALI

GENERATION RESPONSABLE



GENERALI
Solutions d'assurances

Generali IARD
Société anonyme au capital
de 59 493 775 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
552062663 R.C.S. Paris
7, boulevard Haussmann
75009 Paris